

Schyns allège la tâche des directeurs

■ La ministre de l'Éducation a présenté des mesures pour assouplir le décret "Titres et fonctions", et soulager le terrain.

La gronde et la mobilisation ne cessent pas. Alors que sur Internet le collectif: "Je suis prof sans titre requis" rassemble désormais plus de 600 enseignants après trois semaines d'existence, plusieurs directeurs d'école ont écrit cette semaine aux parents pour s'excuser de ne pouvoir assurer tous les cours à leurs enfants. En cause, toujours, l'application depuis le 1^{er} septembre de la réforme des titres et fonctions qui définit de manière très stricte quel enseignant, en fonction de son diplôme, peut donner tel ou tel cours.

Sur le papier, la réforme était attendue et souhaitée. En pratique, trop rigide, elle ne fonctionne pas. Parmi les nombreux exemples cités par les directions, on retiendra ce prof qui donnait depuis des années des cours de latin, français et histoire de la première à la sixième secondaire, et qui doit dorénavant être remplacé par quatre enseignants différents. Outre la difficulté pour les directions d'assurer ces remplacements, de telles exigences font fi de la réalité du terrain, regrettent les directeurs. De très nombreux profs doivent dorénavant courir d'une école à l'autre pour avoir un

horaire complet, ce qui donne des enseignants encore moins présents dans une école, s'investissant dès lors peu pour l'établissement et connaissant plus difficilement leurs élèves. A cela s'ajoutent de réelles lourdeurs administratives pour les directions. Et des difficultés pour assurer le suivi du paiement des enseignants.

Moins d'administratif

Pour faire face à ces difficultés, la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) présentera en cette fin de semaine des aménagements du décret à la Citicap, la Commission qui accompagne l'application du décret. Elle en a cependant déjà présenté quelques-uns mardi soir lors d'une rencontre avec des directeurs.

Tout d'abord, la ministre prolonge jusqu'au 28 octobre la dispense accordée aux directions leur permettant de ne pas rédiger un PV de carence lorsqu'elles ne trouvent pas l'enseignant requis et qu'elles choisissent un prof ayant un diplôme dit "suffisant".

Elle va aussi simplifier l'utilisation du site Primoweb par les directions d'école. Ce site est la plateforme sur laquelle les directions peuvent consulter et recevoir les CV des enseignants. La logique va être inversée. Actuellement, ce sont les enseignants qui y déposent leur candidature et les directions qui y puisent le bon profil.

La ministre propose que désormais les écoles déposent sur le site une description de l'emploi à pourvoir, et que les candidats y répondent. Le travail de recherche devrait ainsi être fortement facilité pour les directions, car si un prof ayant un diplôme requis ne s'est pas présenté, elles pourront prendre directement un prof ayant un diplôme suffisant.

A court terme également, la ministre prévoit l'élargissement de certains titres requis. Elle va ainsi établir une table de correspondance entre les diplômes de la Communauté française, de la Communauté flamande, de la Communauté germanophone et de l'École royale militaire.

Enfin, à moyen terme, la ministre a promis d'examiner toutes les pistes qui permettraient que ne soient pas trop fractionnées les charges des enseignants.

Ces pistes concrètes semblent avoir soulagé les directions dans un premier temps, à la grande satisfaction du CDH qui, déjà mal en point dans les sondages, craint de perdre les enseignants et directions du réseau libre. Car derrière ce dossier, ce que les établissements du libre redoutent, c'est qu'on leur impose une gestion bureaucratique, et qu'ils perdent ainsi une part de leur autonomie sur laquelle ils ont forgé leur image.

BdO

611

ENSEIGNANTS

Le groupe sur Facebook "Je suis prof sans titre requis" rassemble désormais 611 profs.